

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Supplément au n° 85
Avril 2015

SNUEP
F.S.U.

snes
fsu

CONTENUS ET CPC N°3

Diplômes professionnels au cœur des enjeux Agir dans les CPC !

L'actualité concernant les diplômes de la voie professionnelle du CAP au BTS est dense et alarmante : rénovation à marche forcée pour les uns, bilan décevant pour les autres, expérimentation d'un brevet professionnel supérieur « réservé » aux élèves de LP, blocs de compétences et modularisation des diplômes en BTS...

Nos analyses syndicales et les comptes rendus proposés par nos représentant-es dans ce **Contenus et CPC** révèlent pourtant la cohérence politique et économique des projets en cours : l'amélioration de la forma-

tion globale de nos élèves, professionnelle et citoyenne, n'est jamais la motivation première de l'ensemble de ces projets.

Les représentant-es FSU restent vigilant-es

Les représentants du SNUEP et SNES-FSU œuvrent d'arrache-pied pour démontrer les incohérences des propositions patronales – parfois en contradiction avec les branches professionnelles – dans leur volonté de ne satisfaire que leurs besoins immédiats au détriment de la qualité des diplômes. Guidé par l'austérité budgétaire, le ministère montre lui une détermination inquiétante à

réduire leur temps d'élaboration et à exclure les organisations de salarié-es des premières étapes de réflexion.

Pour le SNUEP-FSU et le SNES-FSU, créer ou modifier les référentiels d'activités professionnelles d'un diplôme professionnel participe d'un processus complexe qui doit prendre en compte certes les évolutions des métiers en cours mais aussi la formation professionnelle globale des jeunes car leur capacité à s'adapter aux évolutions futures en dépend. Il devient urgent que le ministère écoute les syndicats représentant la profession. ■

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Formation interprofessionnelle	p. 2
Bac pro GA continuer l'action	p. 3
Compte-rendus des CPC	p. 4 à 6
Glossaire	p. 5
Généralisation du CCF en BTS ? BPS contre BTS	p. 7
Modularisation en BTS Compétences et formation	p. 8

© M.-C. Guérin, Lycée Chennevière Malézieux, Paris

DOSSIER RÉALISÉ PAR :

Axel Benoist, Françoise Bonnet,
David Brunet, Jérôme Dammerey,
Franck Féras, Sigrid Gérardin,
Sylvie Obrero, Thierry Reygades

Directrice de la publication : Isabelle Lauffenburger
Collaboratif : Marie-Caroline Guérin, A. Benoist, J. S Bèlorgey
Photos : M-C. Guérin, Gaëtan Zarforoushan
PAO : Studio Sevillanes - Imprimerie : Compedit Beauregard,
ZI Beauregard BP 39 - 61600 La Ferté Macé
N° CP : 1218 S 05844 - ISSN : 1762-2808 - 1 €

SNUEP
F.S.U.

38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 02 56

Courriel : snuep.national@wanadoo.fr
Site : www.snuep.com

snes
fsu

46, Avenue d'Ivry
75647 PARIS CEDEX 13
Tel. : 01 40 63 29 00

Courriel : enseignements.technologiques@snes.edu
Site : www.snes.edu

FORMATION INTERPROFESSIONNELLE

Rôle stratégique pour l'avenir des référentiels

La FIP est venue, en juin 2013, se substituer au Comité Interprofessionnel Consultatif, sans en reprendre toutes les attributions, notamment en matière de prospective sur les diplômes. Sa mission reste néanmoins de traiter de l'ensemble des sujets transversaux à toutes les CPC. Cela peut concerner les contenus disciplinaires, avec en particulier la place des enseignements généraux, ou les modes de certification avec notamment le poids du CCF mais aussi des approches plus générales sur la confection des diplômes et des référentiels.

Construction des diplômes précipitée

Récemment, la FIP a été impactée par la feuille de route délivrée par la dernière Conférence Sociale, dont la FSU s'était retirée.

Deux points particuliers de cette feuille de route ont été soumis à la FIP. Le premier est une injonction à accélérer le processus d'élaboration ou de rénovation des diplômes, le réduisant de 18 à 12 mois. Outre le fait que celle-ci semble avoir pour but essentiel de répondre aux désirs du patronat d'une irréalisable adéquation immédiate du « formé » à son emploi – nous éloignant de notre conception humaniste de la formation initiale – et

qu'elle permettrait de réaliser quelques économies de fonctionnement pour notre ministère, cette injonction conduira inmanquablement à des définitions de référentiels bâclées, entachées d'erreurs et d'approximations. C'est d'autant plus inquiétant qu'à ce jour, les bilans de créations / rénovations sont loin d'être systématiques...

Le second point émanant de la feuille de route est l'expérimentation d'un nouveau mode de fonctionnement des CPC : la rédaction du RAP et de la partie « compétences professionnelles » du RC serait confiée à un binôme employeur-salarié, en lieu et place du travail quadripartite actuel piloté par l'inspection générale. Dans ce cadre, les rôles du ministère et des syndicats enseignants seraient minimisés. De plus, comme les représentant-es du collège des salarié-es ne bénéficient que rarement d'un temps de travail allégé pour élaborer leurs contributions, on comprend bien que la part belle est donnée aux employeurs dans la définition de composantes non négligeables des diplômes dont la création / rénovation est, parallèlement, accélérée...

Lors des dernières réunions de la FIP, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU n'ont eu de cesse de dénoncer cette feuille de route. Pour nous, la mise en place du

binôme employeur-salarié rompt les équilibres actuels de composition des CPC où les inspecteurs généraux, par exemple, mais surtout les représentant-es enseignants pouvaient veiller à ce que les référentiels contiennent encore des savoirs et savoir-faire d'une part, mais aussi à ce qu'ils soient concrètement applicables dans la voie scolaire et non pas uniquement dans celle de l'apprentissage. S'il y a lieu de s'interroger sur le mode d'élaboration des référentiels professionnels, pour les représentant-es FSU, ce devrait être à partir de l'analyse des dysfonctionnements qui ont marqué les dernières rénovations. Par exemple, la création du bac pro GA a débouché sur un diplôme inadapté et tellement difficile à mettre en œuvre qu'il a fallu en modifier les référentiels avant la première session.

Non au binôme employeur-salarié

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU ont participé à une intersyndicale avec la CGT et le SNETAA-FO. Cette dernière a produit une déclaration préalable commune lors de la réunion du 13 janvier dernier pour dénoncer l'expérimentation du binôme employeur-salarié et demander le maintien d'une conception quadripartite dans le fonctionnement des CPC. ■



© M.-C. Guérin, Lycée Brossaud-Blanchet, St-Vézaire

BAC PRO GA

Continuer l'action



Témoignage (extraits)

Issu de BEP/bac pro comptabilité et ayant travaillé dans une entreprise qui accueillait des élèves stagiaires de LP, je pensais sincèrement, devenu enseignant, qu'il fallait « dépoussiérer » la filière du tertiaire administratif.

J'ai donc participé à sa rénovation, séduit par la nouveauté d'un référentiel « surprenant », par des promesses de recrutement d'élèves plus motivés et persuadé de l'attribution des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Une de mes premières réflexions en terme de contenu était de retirer des programmes les écritures comptables, le rapprochement et les déclarations de TVA car les élèves n'utilisaient quasiment jamais ces compétences dans leur métier.

Les travaux amenant à un scénario pédagogique me semblaient pertinents. Cependant, la conception d'un 1^{er} scénario « type » m'a fait vite comprendre l'aspect démesuré de cette pratique car les élèves de cette nouvelle filière étaient finalement les mêmes que ceux de bac pro compta et secrétariat : très jeunes, sans méthode de travail et sans autonomie. Par conséquent, ils étaient et sont toujours incapables de « supporter » un scénario car ils ont besoin

d'un temps très long d'adaptation en amont. Aucun scénario, aussi bon soit-il, ne permet d'intéresser des élèves souvent présents par dépit en 2nde bac pro GA.

Les modalités d'évaluations finales n'étant pas fixées au départ, les divers documents de certifications, les grilles d'évaluations, ont dû être créés au fil de l'eau. De nouvelles difficultés sont alors apparues car il était extrêmement difficile d'inculquer des notions sans savoir comment elles seraient évaluées.

Au final, je suis déçu. Les moyens mis à disposition sont insuffisants et différent d'un établissement à l'autre : ce bac est un bac « maison ».

De l'intérieur, une rénovation décevante

Bruno, PLP Comptabilité Bureautique

De plus, pour une certification sur « profil d'élève », avec Cerise Pro, si le professeur ne suit pas chacun de ses élèves individuellement sur la totalité de son cursus, il est impossible de certifier ceux qui ne font pas l'effort de renseigner les fiches d'activités. Mais comment évaluer efficacement chaque élève sur les nombreuses compétences à valider ? Enfin, je pense que le métier de « Gestionnaire Administratif » n'est explicite pour personne. Les professionnels nous demandent souvent quels en sont les tenants et aboutissants et semblent surpris que ce nouveau référentiel ait été pensé en relation avec leurs besoins. Nous avons fait perdre du sens aux métiers du tertiaire administratif ! ■

Quelles perspectives de poursuite d'études en BTS après un bac pro GA ?

Selon le ministère, ce bac pro devrait permettre de poursuivre des études en BTS tertiaire. Selon l'ONISEP, les BTS les plus adéquats seraient le BTS AM, AGPMPEMI, voire le BTS CGO. Si la demande sociale de poursuite d'études des titulaires de bac pro, en particulier dans le domaine des services, est une réalité à laquelle il faut apporter des réponses, le taux de réussite de ces bachelier-es reste relativement faible : 55,3 % contre 77,4 % pour un bachelier technologique et 85,1 % pour un bachelier général. Des bases solides en enseignement général sont devenues un atout essentiel dans le cadre de la rénovation des BTS tertiaires.

Il y a sans doute dans la rédaction du référentiel bac pro GA la volonté de donner des prérequis permettant une poursuite d'études. Ce faisant, le/la titulaire

du bac pro GA est censé-e maîtriser un champ très large de savoirs et des compétences propres à la gestion administrative tant dans le domaine des relations externes qu'internes, des relations avec le personnel et dans celui du suivi et de l'évaluation d'un projet.

Le BTS AM pourrait être envisagé comme une continuité du bac pro GA car certaines compétences le permettraient. Mais c'est aussi un de ceux qui offre le moins de places en formation initiale publique (7 % des flux en BTS tertiaire) et pour lequel la maîtrise de 2 voire 3 LV est indispensable. Quant au BTS AGPMPEMI qui pourrait aussi avoir une correspondance, il est surreprésenté dans le privé et sous apprentissage au détriment de l'offre publique scolaire !



© Creative Commons

Les plus gros flux se trouvent dans les BTS commerciaux. Mais leur ancrage correspond à des apprentissages très éloignés de ceux du bac pro GA. Cela est encore plus vrai pour le BTS CGO qui par ailleurs nécessite des acquis mathématiques solides.

Ainsi, la poursuite d'études et la réussite des bac pro GA en BTS ne semble pas aussi évidente que veut bien l'annoncer le ministère dans la configuration actuelle de l'offre de formation en BTS, tant quantitativement que dans l'organisation des enseignements. ■

LES CPC :

Phase essentielle pour les diplômes professionnels

Le SNUEP et le SNES continuent le travail engagé dans les CPC et cela commence à porter ses fruits. Les interventions de nos représentant-es appuyées par celles portées par les responsables nationaux au ministère ont permis de faire évoluer certains aspects de diplômes réformés : retour aux épreuves ponctuelles dans certaines



disciplines, prise en compte des difficultés pour évaluer dans d'autres... La vigilance doit cependant rester de mise car si la mission des CPC est de créer, de rénover ou abroger les diplômes professionnels, il est important que cela ne se fasse pas au détriment des élèves et de veiller à ce que les savoirs soient toujours présents en plus des compétences.

Les collègues du SNUEP-FSU qui ont accepté cette mission sont des relais indispensables pour défendre l'enseignement professionnel public et sont souvent seuls à intervenir pour le faire savoir. Le travail avec le SNES ne peut que faciliter cet aspect car nous avons des intérêts communs pour contrer la dévalorisation des diplômes du niveau V au niveau III. ■

CPC 03 Métallurgie



© M.-C. Guérin, Lycée Chennévière Malézieux, Paris

Cette CPC, articulée en 4 sous-commissions (Métaux - Automobile, matériel agricole et de travaux publics - Électrotechnique, électronique, automatisme et informatique - Aviation) instruit le plus grand nombre de diplômes professionnels (120). Elle est souvent le laboratoire des stratégies de l'inspection générale. Après avoir rénové le BTS CRSA en y définissant des modules et de l'Accompagnement Personnalisé¹, elle a réalisé non sans mal la 1^{re} fusion de BTS avec le BTS Systèmes Numériques². Depuis, l'objectif de l'IG à chaque rénovation de BTS est d'y rechercher des tronc communs afin de fusionner tout ou partie des 2 années de BTS. C'est ce qui est en cours pour les BTS de la

filière génie mécanique. Ces travaux pourraient aboutir à une 1^{re} année commune à toutes les spécialités, avec de l'AP différencié pour les étudiant-es issus de bac pro et de STI2D, et des options en 2^e année pour devenir technicien supérieur en productique, outillage, forge ou fonderie. Le BTS Conception des produits industriels pourrait être concerné, puisque en ajoutant du prototypage sur imprimante 3D, ce BTS devient également un BTS de production mécanique ! Dans cette CPC, nous ne manquons pas non plus de revenir sur la réforme du bac techno STI2D qui dans les textes conserve une dimension professionnelle pour y réclamer un bilan et une réorientation. Nous y expérimentons

SOUS-COMMISSION EEAI

Rénovation bacs pros SEN et ELEEC : la fusion, c'est non !

La dernière sous-commission a eu lieu en juin dernier et elle ne s'est pas réunie depuis faute d'avancement suffisant sur les travaux des groupes de travail. Un de ces groupes de travail concerne la rénovation du Bac Pro SEN et du Bac Pro ELEEC. Alors qu'il était envisagé une éventuelle fusion des deux bacs, au moins pour une partie de la formation, de nombreux membres de la CPC, dont ceux du SNUEP et du SNES, ont demandé et obtenu que 2 groupes de travail avancent sur le RAP. Aux dernières nouvelles, il n'est pas question de fusion. Nous vous tiendrons informés des prochaines avancées.

David Brunet et Stéphane Pelletier

tons également dans le cadre de la Conférence sociale un fonctionnement différent de la CPC, initié par le binôme salarié/employeur³ chargé de la rédaction du RAP et du RC pour les compétences professionnelles, ce qui révèle la faiblesse de la contribution des salarié-es qui ne peuvent disposer du temps nécessaire pour remplir leur tâche.

Guy Friadt

1. Voir article sur la modularisation - p. 7.
2. Ex BTS Système électronique et IRIS.
3. Voir article sur la FIP - p. 2.

CPC 20 Secteurs sanitaire et social, médico-social

Influencée par les débats actuels européens et sociétaux relatifs au secteur de l'aide à la personne, la création ou la modification récurrente des diplômes est prégnante au sein de la 20^e CPC Secteur sanitaire et social, médico-social. L'existence d'une CPC du travail social et de l'intervention sociale au sein du ministère en charge de la Santé et des Affaires sociales, dans laquelle les représentant-es des enseignant-es sont absent-es, impacte également les divers chantiers en cours. Le SNES et le SNUEP, des personnes qualifiées, suivent néanmoins avec vigilance ces réflexions et leurs impacts sur les modalités de formation et de certification.



© Gaëtan Zarroustian - Hôpital des Nourours, Creative commons

La mise en crédits européens (ECTS) des diplômes post bac complexifiant le système d'évaluation, l'organisation en modules ou pôles de formation pour le bac pro ASSP, les expérimentations diverses (ECVET...) sont souvent traduites par le ministère comme l'affirmation de la nécessaire revalorisation des qualifications dans ce secteur. Nous ne contestons pas cette revalorisation, bien au contraire, mais la construction des diplômes sont de plus en plus l'occasion pour le ministère de se défausser de leur mise en œuvre sur d'autres ministères et sur les employeurs : formation des enseignant-es inexistantes ou tardives, obligation d'appliquer les nouveaux programmes avec parution après coup des référentiels au BO, voire des nouvelles directives européennes (en DECESF par exemple).

Pourtant, la 20^e CPC doit être garante de la réussite des nouvelles certifications au regard d'une insertion de qualité pour les jeunes. Les derniers bacs pro (SPVL ou ASSP) en sont l'illustration : ils doivent garantir de réels emplois à la hauteur des besoins sociaux et du niveau de certification, ne pas concurrencer d'autres certifications et ouvrir des perspectives d'évolutions de carrière en permettant des poursuites d'études adaptées. À titre d'exemple : impulser auprès du ministère de la Santé la programmation de groupes de travail afin de permettre aux DEAS d'obtenir le niveau IV notamment au regard du plan Métiers associé au fameux projet de loi « adaptation de la société au vieillissement ». Le DEAP doit également être une priorité dans l'élévation du niveau de qualification.

Il en est de même pour les diplômes d'État de Travail Social : la 20^e CPC devra promouvoir la diversité des parcours d'accès lors de la refonte de ces formations (ex : DE d'Intervenant social).

Claudie Chalmin

Niveau III : BTS, DUT, diplôme des métiers d'art...

Niveau IV : baccalauréat, brevet professionnel...

Niveau V : certificat de formation générale, diplôme national du brevet, CAP...

BACS PROS

ASSP : accompagnement, soins et services à la personne

EEAI : Électrotechnique, électronique, automatisme et informatique

ELEEC : électrotechnique énergie équipement communicants

GA : gestion administration

SEN : structure électronique et numérique

SPVL : service de proximité et vie locale

BTS

AM : Assistant Manager

AGPMEPMI : Assistant de gestion PME-PMI

CGO : comptabilité et gestion des organisations

CRSA : conception et réalisation de systèmes automatiques

SN : systèmes numériques

SIGLES

AP : accompagnement personnalisé

CEREPQ : centre d'études et de recherches sur les qualifications

CPC : commissions professionnelles consultatives

DEAS : diplôme d'État d'Aide-soignant-e

DEAP : diplôme d'État d'Auxiliaire de puériculture

FIP : Formation Interprofessionnelle

DECESF : diplôme d'État de Conseiller en économie sociale et familiale

DGESCO : direction générale de l'enseignement scolaire

ECTS : European Credits Transfer System (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits)

ECVET : European Credit system for Vocational Education and Training (Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnelle)

GCS : Grande Conférence Sociale

RAP : référentiel d'activités professionnelles

RC : référentiel de certification

CPC 10 Bois et dérivés

L'enjeu de la filière est de coller au plus près de la réalité professionnelle, de former des jeunes aux métiers tout en étant capables de s'adapter aux multiples évolutions des métiers du bois. Si l'administration semble écouter avec attention les questions et réflexions émises, cela n'influe pas ses décisions pour autant. Par exemple l'administration avait retenu un changement d'intitulé de diplôme. Non notifié à la CPC suivante, à une remarque faite par un représentant sur l'absence de notification, l'administration répond que la commission de travail n'a pas validé la proposition faite par la CPC ! Ayant participé à 3 CPC, j'ai pu observer cette situation à plusieurs reprises. La CPC reste une instance consultative. Y participer n'influe pas forcément sur les décisions mais permet d'y porter l'avis des PLP.

Bruno Tiberge



Élèves en atelier, LP Colbert, Le Petit-Quevilly (76). © DR



ÉCONOMIE VERTE

Le CEREQ a mené une étude sur la prise en compte de « l'économie verte » dans les diplômes professionnels. Seule la date de rénovation/création du diplôme influe sur la part du développement durable présent dans les référentiels. Il en est de même pour le secteur d'activité, certains étant plus réceptifs de par leur nature (activité du bâtiment par exemple).

BAC PRO VENTE ET COMMERCE

Rénovation suspendue : divergences de fond

Dans la continuité du resserrement du nombre de diplômes, mission avait été donnée au CEREQ de réaliser une étude préalable à la rénovation des bacs pros Commerce et Vente. L'étude a conclu au maintien des 2 diplômes¹. Pour autant, le débat continue d'être présent à chaque réunion de la CPC. En octobre dernier, la décision d'une éventuelle fusion a été repoussée. La DGESCO a préféré poursuivre l'analyse de pertinence professionnelle via des groupes de travail ayant pour but de répondre au mieux aux besoins spécifiques des entreprises selon les secteurs

CPC 15 Commercialisation et distribution

(séances du 14-10-2014 et du 2-03-2015)



© M.-C. Guérin, Boutique du lycée Elisa Lemonnier, Paris

en termes de cibles professionnelles et de compétences attendues.

Dans les faits, on assiste à une opposition forte entre différentes fédérations patronales. Certaines militent pour une « fusion » entraînant de fait la disparition du bac pro Vente pour ne laisser qu'un bac pro commerce rénové. À l'opposé, des fédérations importantes, notamment de la Vente directe, sont fortement attachées à la distinction entre les 2 bacs pros, comme préconisé par le CEREQ.

À l'issue des travaux des groupes de travail, l'inspection générale a proposé la fusion en un bac pro à 2 options, Vente et Commerce, donc deux diplômes distincts. Malgré ce compromis, la CPC a émis un avis défavorable.

Ne voulant pas que la rénovation aboutisse à ce que des parties soient lésées, les travaux de rénovation sont suspendus. La DGESCO et/ou la ministre doivent arbitrer.

Marc de Frémont

1. CPC du 28/11/2013.

CPC 16 Services administratifs et financiers (séances du 9-09 et du 19-11 2014)

Signe révélateur des difficultés inhérentes au bac pro GA, celui-ci a été au centre des discussions de la CPC. Devant notre insistance et celle de représentant-es salarié-es et employeurs, une séance a été dédiée uniquement à ce diplôme. Car, si le SNUEP-FSU est trop souvent la seule organisation syndicale à dénoncer les problèmes engendrés par ce bac pro, ses propos trouvent un écho chez d'autres membres de la CPC. Certains témoignent d'un niveau de connaissances insuffisant, d'autres s'étonnent de l'utilisation d'un passeport de compétences alors que cela représente déjà une tâche complexe en master. D'ailleurs, l'inspection générale reconnaît une difficulté dans la gestion des livrets de compétences en BTS...

Suite aux groupes de travail de 2014, provoqués à la demande du SNUEP-FSU, la DGESCO et l'inspection générale ont présenté des modifications sur les épreuves du bac pro GA. Seules 9 situations de classes seront évaluées au lieu des 55 compétences. Nous avons rappelé les différents problèmes : logiciel Cerise Pro, difficultés ou abandon de financement des Régions, logiciels de formation différents de celui de l'évaluation, unicité et égalité de l'évaluation... Nous avons insisté sur les doutes concernant la réalité de ce bac pro. Défendant l'élévation du niveau de qualification des jeunes, nous étions conscients de la nécessité d'une réforme mais nous souhaitons qu'elle se fasse autrement. Ne parler que des seules compétences occulte le fait qu'il

faut des savoirs pour permettre à ces compétences de s'exercer.

L'inquiétude est grande chez les collègues de BTS et de certaines fédérations quant à l'arrivée des premier-es bachelier-es GA. La nécessité de diplômes intermédiaires entre le bac pro et le BTS est soulignée par certaines fédérations. Cette demande est la preuve de la faiblesse constatée de ce bac pro.

Le SNUEP-FSU ne se satisfait pas des quelques améliorations apportées. Et les arrangements envisagés après les remontées de la 1^{re} session resteront insuffisants. C'est bien le diplôme en lui-même qu'il faut repenser et cela passe entre autres par notre action en CPC.

**Jacques Alemany
et Françoise Bonnet**

BPS CONTRE BTS

Vers un cylindrage des parcours Bac - 3/Bac + 3

Contre toute attente, Geneviève Fioraso¹ a annoncé en décembre dernier sa volonté de venir en aide aux bachelier-es professionnels échouant massivement à l'université, en créant un Brevet professionnel supérieur (BPS). Une mission d'étude a été confiée à C. Lermigniaux, afin qu'il fasse des propositions sous 6 mois pour une mise en application à la rentrée 2016.

La création d'un diplôme « spécifique » ne répond pas au besoin d'accompagnement des bachelier-es professionnels dans le supérieur. Pour leur permettre de réussir c'est en amont et/ou à l'entrée du BTS qu'il faut agir. Des dispositifs expérimentaux existent. Un recensement et un bilan

doivent être réalisés pour généraliser les plus pertinents.

Une mise en place non sans conséquences pour les BTS

Alors qu'aucune étude d'opportunité n'a été faite et qu'aucun besoin n'émane des professionnels, c'est une qualification à bac +2, sur un même champ professionnel, avec un RAP différent du BTS équivalent et donc un référentiel différent qui serait créée. Autrement dit, l'instauration d'une concurrence entre deux diplômes aux mêmes objectifs. Or, certains BTS sont majoritairement alimentés par des bachelier-es professionnels, le risque est bien de les voir disparaître. Ce, d'autant

plus que la voie imposée pour ces BPS est l'apprentissage.

L'instauration du BPS crée de fait un cylindrage voie technologique / voie professionnelle. La précipitation de sa mise en œuvre révèle l'absence d'ambition pour ces deux voies. Le SNUEP-FSU demande à être entendu sur cette création de diplôme. Le SNUEP-FSU et le SNES-FSU revendiquent des moyens pour l'enseignement professionnel public, un bilan des expérimentations existantes et une amélioration quantitative et qualitative des capacités d'accueil en BTS, conditions indispensables pour faire réussir tous les élèves. ■

I. Ex-Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et la recherche.

APRÈS LE BAC PRO

Vers une généralisation du CCF en BTS ?

Avec la réforme du bac pro 3 ans, le CCF a été généralisé dans la voie professionnelle comme modalité de certification. La FSU, à travers notamment le SNUEP et le SNES, n'a cessé de le dénoncer. Le CEREQ a publié une étude qui montre comment les PLP ont adapté les injonctions de l'institution pour s'approprier le CCF et le détourner de sa mission première évaluatrice. Ainsi, « *L'évaluation prolonge la formation dispensée et prend ainsi un tout autre sens. Plus que la performance, c'est la pertinence du chemin emprunté par le candidat pour parvenir au résultat qui est appréciée* »¹.

Généralisation des CCF en BTS ?

Dans le même temps, dès 2007, certains BTS, comme le BTS Électrotechnique, incluaient à l'occasion de leur refonte une part importante de CCF dans les modalités de certifications (7 épreuves sur 11). Depuis le CCF est systématiquement mis en place dans les référentiels de certification des BTS lors des rénovations de diplômes. Ainsi, le

BTS SN, un des derniers BTS rénovés dans le secteur industriel, comporte une majorité d'épreuves en CCF (7 sur 10). Cet accroissement des CCF affaiblit le caractère national des diplômes, 1^{re} étape vers leur destruction.

Pour certaines situations particulières, la mise en place du CCF peut avoir des aspects positifs : il permet d'inclure dans l'évaluation du projet le travail conduit sur la période par chaque étudiant-e. Pour autant, le SNES et le SNUEP revendiquent une évaluation des connaissances et des contenus via des épreuves ponctuelles terminales pour l'ensemble des autres disciplines, notamment dans l'enseignement général, où la mise en place du CCF alourdit la charge de travail des enseignant-es, diminue le temps de formation des étudiant-es et dégrade la qualité de l'évaluation.



© M.-C. Guérin, Lycée Elisa Lemonnier, Paris

La FSU, à travers ses représentant-es SNUEP et SNES en CPC, intervient systématiquement pour que la part du CCF soit minimisée à l'occasion des révisions des diplômes professionnels. ■

I. Bref n° 326 de novembre 2014.

MODULARISATION EN BTS

Une expérience à ne pas généraliser !

En 2011, le ministère a lancé une expérimentation pour cinq BTS¹ à l'occasion de leur rénovation. Il s'agissait d'organiser les enseignements en unités de formation, subdivisées en modules de formation, chacun permettant l'obtention d'un nombre défini d'ECTS. L'obtention du diplôme complet permet l'acquisition de 120 ECTS. Le découpage en modules des unités de formation ne remet pas en cause le référentiel de certification. Cette expérimentation qui se déroule jusqu'à la session 2015, sera évaluée à son terme. Le constat des collègues syndiqués concernés est quasi unanime : alourdissement de la charge de travail pour les enseignant-es et aucun bénéfice pour les élèves.

La modularisation, bien qu'elle ait per-

mis une meilleure visibilité du référentiel et des compétences, a détérioré les conditions de travail des collègues, notamment pour la mise en place des modules et des multiples évaluations permettant l'attribution des ECTS. Elle a aussi multiplié les réunions de concertations, non incluses dans le temps de service, afin de mettre en cohérence les différents modules. La modularisation empêche tout retour sur des compétences abordées dans un module achevé, alors que la répétition fait partie de ce qui nous permet de faire mieux réussir nos étudiant-es. Au final, les contenus sont segmentés et ne font plus sens.

Par ailleurs, la modularisation annualise le service des enseignant-es intervenant dans les formations concernées, la durée

des modules étant variable sur les deux années de formation.

Enfin, le bénéfice pour les étudiant-es est nul. Les ECTS n'apportent rien pour leur éventuelle mobilité en cours de formation et la multiplicité des modules rend illisible leur perception de la formation et son unicité.

C'est pourquoi la FSU, à travers le SNUEP et le SNES entend intervenir au moment de l'évaluation par le ministère de ce dispositif de modularisation afin qu'il ne soit pas généralisé à l'ensemble des formations – du CAP au BTS – et que les BTS qui l'expérimentent actuellement l'abandonnent. ■

1. BTS Commerce International, Transports et prestations logistiques, Bâtiment, CRSA et Travaux publics.

UN TÉMOIGNAGE ?
UNE QUESTION ?
AGIR ? ADHÉRER ?



Je souhaite prendre contact avec le SNUEP-FSU

Nom :
 Prénom :
 Discipline :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 Téléphone :
 Mail :
 Académie :
 Établissement :
 Ville :

À renvoyer à : SNUEP-FSU
 38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS
 snuep.national@wanadoo.fr

COMPÉTENCE ET FORMATION

La didactique professionnelle remise en cause !

La didactique professionnelle est un courant de recherche issu des années 90, proposant d'analyser les situations de travail dans le but de mieux concevoir la formation. Cette vision de l'acquisition des compétences professionnelles s'est imposée au sein de l'inspection générale au point d'être entièrement mise en œuvre dans le bac pro GA.

Si cette méthode de formation, construite à partir d'observations d'adultes salariés-es, peut être efficace dans des cas précis, elle ne peut être applicable aux jeunes accueillis en lycée professionnel. L'échec de sa mise en place en bac pro GA en est un exemple cuisant.

La question de fond traitée dans le chapitre 2 « *Comment peut-on être compétent ?* » du dernier ouvrage de Bernard Rey¹, est de savoir comment

des élèves, souvent en difficulté avec la culture scolaire et les apprentissages, peuvent acquérir les savoirs et compétences professionnelles présents dans les RAP.

La didactique professionnelle est une impasse pour qui veut avoir une conception ambitieuse de la formation professionnelle initiale. Bernard Rey affirme d'ailleurs qu'il n'y a pas de compétence sans savoirs, « *parce qu'être compétent, au sens fort, c'est interpréter une tâche ou une situation en se servant de savoirs* ». En disant cela, avec nous, il s'oppose à tou-t-es celles et ceux qui prétendent que les compétences professionnelles ne s'acquièrent que par la pratique de terrain. ■

1. La notion de compétence en éducation et formation, Bernard Rey. Éditions de Boeck, coll. Enjeux et problèmes, 2014.

